

terminant, devrait présenter dans les huit jours le projet de décret sur l'organisation des greniers d'abondance et l'administration des fours publics. Le 15 août, Barère, au nom du comité de Salut public, signala de nouveau à la Convention les complots de ceux qui sans cesse voulaient exciter les plaintes du peuple, à exciter, à augmenter sa misère, et enfin le faire manquer de subsistances; il parla d'un système suivi depuis longtemps d'anéantir, déshonorer et affamer Paris, et conclut à un projet de décret que la Convention adopta séance tenante. Par ce décret, il était enjoint à tous propriétaires, fermiers, possesseurs ou détenteurs de grains dans les départements, qui en seraient requis par les représentants du peuple nommés par la Convention nationale, de déposer, dans le lieu qui leur serait indiqué, quatre quintaux de grain par charue appartenant aux propriétaires et fermiers, et par les détenteurs, non propriétaires ni fermiers, la quantité qui serait requise. Les commissaires de la Convention étaient chargés expressément de faire payer le prix desdits grains au chef-lieu du département et au moment de la livraison. Enfin, dans la séance du 21 août, Léonard Bourdon présenta, au nom des comités d'agriculture, du commerce et de salut public, le projet de décret qui traitait assurément l'approvisionnement de la République et des armées. Les bases de ce projet consistaient à mettre à la disposition de la nation une partie des grains récoltés en 1793, et d'instituer une commission centrale de subsistances pour l'approvisionnement et l'entretien des greniers d'abondance. Les membres de cette commission devaient être nommés par la législature, sur la présentation de deux citoyens. Ce projet, après une légère discussion, demeura sans résultat.

— Greniers de réserve, dits vulgairement Grenier d'abondance, situés à Paris, dans toute la longueur du boulevard Bourdon, près de l'Arsenal, détruits en mai 1871, par l'insurrection, pendant la lutte entre les troupes de Versailles et les fédérés. Napoléon, reprenant l'idée qu'avait eu précédemment la Convention nationale, ordonna la construction de ces greniers en 1807. L'édifice se composa d'un bâtiment tout en pierre de taille, d'une architecture des plus simples, mesurant 320 mètres de longueur sur 32 de largeur, et cinq pavillons carrés peu saillants; chaque façade était percée de soixante-sept fenêtres ou portes en arcades au rez-de-chaussée. D'après le projet d'abord adopté, le magasin devait comprendre six étages; mais, en 1816, le projet primitif reçut d'importantes modifications : on se borna à un rez-de-chaussée élevé sur caves, avec un toit étroit sous les combles, couverts par un toit à l'italienne. La hauteur totale était de 23 mètres, et la superficie de 8,030 mètres. Construits aux frais de l'Etat par l'architecte Delanois, les greniers de réserve furent dédiés à la ville de Paris en 1845. Ils formèrent un dépôt public, où, pour prix de leur monopole, les boulangers de la capitale furent tenus d'avoir constamment une réserve en farine, sur laquelle ils pouvaient aller leur clientèle pendant trois mois, soit 181,016 sacs de farine, du poids de 159 kilogr. l'un. La loi sur la liberté du commerce de la boulangerie et l'ajout de la modicité des prix, bien entendu en l'augmentant, ce nombre, déjà bien imposant pourtant, de sacs de farine mis en réserve pour les cas extrêmes.

— Anc. jurisp. Greniers à sel. On appelait ainsi une juridiction royale, établie le 20 mars 1342, pour juger en première instance des contestations qui survenaient au sujet des gabelles, de la distribution du sel et des droits du roi, ainsi que des contraventions aux ordonnances. Le grenier à sel de Paris, considéré comme l'un des cours subalternes de l'enclos du Palais, était composé de quatre présidents, de deux conseillers, de deux contrôleurs, de deux lieutenants, de deux avocats et de deux huissiers. Ces titulaires alternaient d'année en année, à l'exception des avocats du roi et du premier huissier, qui étaient toujours de service, et des greffiers, qui ne servaient qu'une année sur trois. Ces charges n'étaient doubles qu'à Paris. Dans les autres localités, les greniers à sel se composaient seulement d'un président, d'un lieutenant, d'un contrôleur, d'un avocat et d'un procureur de loi. Il y avait, en outre, au grenier à sel de Paris, un receveur et deux inspecteurs. Le président des juges, les assesseurs, un vérificateur des rôles, un capitaine, un lieutenant et trois gardes. Les audiences avaient lieu le lundi, le mercredi et le samedi de chaque semaine, et même le jeudi, depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} février.

Les greniers à sel jugeaient en dernier ressort, pour un quart de minot et au-dessous. Les appels de leurs sentences étaient portés aux cours des aides, et, à défaut de ces cours pour les greniers à sel, dont les sièges étaient à Paris, Soissons, Abbeville, Saint-Quentin, Châlons, Troyes, Orléans, Tours, Angers, Laval, Le Mans, Caen, Amiens, Compiègne, Besançon et Dijon. Le grenier à sel et l'élection ne composaient qu'un même corps dans les villes où il y avait élection en chef. Le siège des greniers à sel se tenait dans le même endroit où se faisait la distribution du sel. L'Assemblée constituante supprima les greniers à sel en 1790, en même

temps que la gabelle, cet impôt odieux et vexatoire de l'ancien régime français. On donnait aussi le nom de grenier à sel au lieu où l'on mettait gabeler le sel avant de le vendre.

GRENIER (DANS UN) QU'ON EST BIEN A VINGT ANS! Chanson de Béranger. V. DANS UN VINGT ANS! QU'ON EST BIEN A VINGT ANS!

GRENIER (les trois frères), célèbres dans l'histoire protestante, condamnés par arrêt du parlement de Toulouse, du 18 février 1702, à avoir la tête tranchée. Voici dans quelles circonstances. Au mois de septembre de l'année 1701, le ministre François Rochette, allant de Montauban à Saint-Antonin, fut arrêté dans les environs de Caussade, avec deux hommes qui lui servaient de guides. La nouvelle de son arrestation jeta le trouble parmi les protestants de Caussade. Bienôt le bruit courut qu'ils se préparaient à déliner leur ministre, les armes à la main. Les catholiques de Caussade, et tous ceux qui de la foire, qui en ce moment même se tenait dans ce pays, avaient attirés, se croient menacés, s'armèrent et sonnèrent le tocsin; l'émotion, la panique gagnent les villages voisins, quelques protestants sont maltraités; il semble qu'une nouvelle Saint-Barthélemy soit à la veille de commencer. C'est sur ces entrefaites que les trois frères Grenier, gentilshommes verriers du comté de Foix, accourent de Montauban à Caussade pour secourir leurs coreligionnaires et protéger la vie de leur ami Rochette. Quelques miliciens, les ayant reconnus, se mettent à leur poursuite, et, ne pouvant les atteindre, lancent sur leurs pas de gros chiens de boucher. Ils furent pris et on joignit leur affaire à celle de Rochette. Le procès, commencé à Montauban, fut évoué par le parlement de Toulouse au parlement de Paris, le 15 février 1702. Les deux premiers eurent leur tête tranchée, et on joignit leur affaire à celle de Rochette. Le procès, commencé à Montauban, fut évoué par le parlement de Toulouse au parlement de Paris, le 15 février 1702. Les deux premiers eurent leur tête tranchée, et on joignit leur affaire à celle de Rochette. Le procès, commencé à Montauban, fut évoué par le parlement de Toulouse au parlement de Paris, le 15 février 1702. Les deux premiers eurent leur tête tranchée, et on joignit leur affaire à celle de Rochette.

GRENIER (Jacques-Raimond), chevalier, puis vicomte du Girou, chef de division des armées navales et savant hydrographe français, né à Saint-Pierre (Martinique) en 1736, mort en 1803. Il appartenait à une famille de nobles villes, chanoine à laquelle il dut d'être revêtu, avant même d'avoir atteint l'âge de dix ans, du titre assez singulier de lieutenant de frégate honoraire. En 1775, il entra comme garde dans la compagnie de la Rochefort et, pendant cinq ans, navigua sur divers navires. En 1767, du Girou Grenier fut nommé enseigne de vaisseau et reçut le commandement de la corvette le *Porcupin*, destinée à la station des îles de France et de Bourbon. Trouvant cette mission trop restreinte, du Girou Grenier demanda et obtint de rechercher la route la plus courte pour aller de l'île de France à la côte de Comorand. De concert avec l'abbé Rochon, qui lui avait été adjoint, sur sa demande, comme astronome, il explora les Seychelles pendant quatre mois et rectifia les positions fantastiques qu'on avait assignées à ces îles. La précision des travaux géographiques accomplis dans cette campagne eut pour résultat d'être regardé comme le plus sûr de l'Inde, à tel point que plus tard Suffren n'hésita pas à déclarer qu'il devait en partie le succès de sa glorieuse campagne à ce qu'il avait pu suivre à contre-montion la route tracée par Grenier et Rochon. Néanmoins, comme ce dernier ne partageait pas en tous points les opinions de son commandant, il en résulta entre ces deux savants des dissentiments regrettables, à l'occasion desquels l'Académie de marine et plus tard l'expérience prononcèrent en faveur de Grenier. Quant à celui-ci, il compléta ses premières études hydrographiques par un grand travail sur la mer des Indes. En 1778, du Girou Grenier fut nommé lieutenant de vaisseau et promut au commandement de la sloop le *Zeus*. Le 22 janvier 1779, de la frégate anglaise la *Veagle*. En 1781, il reçut le grade de capitaine de vaisseau, puis devint, en 1786, chef de division de la marine royale. A partir de cette époque, il quitta le service actif et ne s'occupa plus que de travaux de cabinet. Lorsqu'il mourut, il mettait la dernière main à la rédaction d'un ouvrage considérable sur les Vents et les courants dans toutes les mers du globe. On a de lui, outre cinq cartes marines: *Mémoires de la campagne de découverte de la corvette le Porcupin*, (Brest, 1770, in-4°) et *l'Art de la guerre sur mer ou Tactique navale* (Paris, 1787, in-4° avec 9 plans).

GRENIER (le baron Jean), magistrat et juriconsulte français, né à Brioude (basse

Auvergne) en 1753, mort à Riom en 1841. Il était fils d'un notaire de Brioude. Son père lui fit étudier le droit, et, comprenant les avantages d'une large instruction, l'envoya à Paris. Devenu avocat, Grenier se fit inscrire au barreau de Paris, et, peu de temps après, devint bientôt le rendez-vous des plaideurs les plus considérables de la contrée. C'est dans cette situation que le trouva la Révolution. Homme de mouvement et d'énergie, Grenier fut un des premiers à adopter les idées nouvelles. Il accepta la charge de procureur-syndic du district de Riom (1790) et mérita l'estime générale par sa modération, sa fermeté, son esprit conciliateur. En 1798, le département du Puy-de-Dôme l'envoya au conseil des Cinq-Cents, et après le 18 brumaire il fut nommé membre du Tribunal, où il resta jusqu'à la suppression de ce corps. Nommé, en 1807, membre du Corps législatif, il fit partie, pendant la session de 1808, de la commission de législation civile et criminelle. Son travail se trouva ainsi passer sous les yeux de Napoléon, qui prit souvent les hautes qualités, la vaste érudition, l'éloquence de Grenier. Aussi, à la fin de la session, le nomma-t-il procureur général près la cour de cassation. En 1810, il fut élu baron de l'Empire. En 1811, le décret de réorganisation des tribunaux le maintint sur son siège de procureur général. La Restauration respecta cette position acquise. Quelques années après, Grenier échangea son siège de procureur général contre celui de premier président. Après la révolution de 1830, Grenier fut nommé pair de France (1832) et, en 1834, membre de l'Académie française, sciences morales et politiques. On doit à ce savant juriconsulte: *Commentaire sur l'édit portant création de conservateurs des hypothèques sur les rentes foncières et d'édils, en matière de d'édits volontaires* (Riom, 1785, in-8°); *Essai sur l'adoption considérée dans ses rapports avec l'histoire*, etc. (Paris, 1801, in-12); *Traité des donations, des testaments et de toutes autres dispositions gratuites*, suivies des principes du code civil, précédé d'un Discours historique sur l'ancienne législation relative à cette matière (Riom, 1807, 3 vol.); Clermont-Ferrand, 1844-1847, 4e éd., in-8°; *Commentaire sur l'adoption et de la tutelle officielle*, publié à la suite du *Traité des donations*; *Traité des hypothèques* (Clermont-Ferrand, 1822, 2 vol. in-4°, 3e éd.), etc.

GRENIER (Paul, comte), général de division français, né à Sarralouis en 1768, mort en 1827. Il entra au service en 1784, prit une part glorieuse à la bataille de Fleurus, devint général de division en 1794, contribua au succès des batailles de Neerwinden (1797), d'Hochstedt et de Hohenlinden (1800), fut nommé gouverneur de Mantoue en 1807, et fit toutes les campagnes de l'Empire comme lieutenant prince Eugène, dont il ramena l'armée en France lors de l'évacuation de l'Italie en 1814. Elu, en 1815, membre de la Chambre des représentants, il y montra autant de talent que de patriotisme, en devint vice-président, et fut assigné par ses collègues, après Waterloo, pour faire partie du gouvernement provisoire, qui présidait Fouché. Le général Grenier siégea encore à la Chambre en 1818, dans les rangs de l'opposition. Il a publié: *Correspondance du général Grenier et de son état-major* (Bamberg, 1800, in-8°).

GRENIER (Jean-Charles-Marie), savant français, né à Besançon le 20 août 1768. Il étudia la médecine, prit le grade de docteur en 1836 et devint, l'année suivante, professeur d'histoire naturelle à l'école secondaire de médecine de sa ville natale. En 1844, M. Grenier se fit recevoir docteur en sciences. Une année plus tard, il était appelé à occuper la chaire de zoologie et de botanique à la Faculté des sciences de Besançon, dont il est devenu le doyen en 1869. Ce savant s'est principalement occupé de travaux sur la botanique. Indépendamment de *Notices et de Mémoires*, insérés dans divers recueils scientifiques, il a publié une monographie du genre *coraxium* (in-4°); une monographie du *Posidonia Cautini*, plante exotique qu'on trouve aux environs de Marseille; *Flora de France*, description des plantes qui croissent naturellement en France et en Corse (1848-1856, 3 vol. in-8°), en collaboration avec M. Godron; *Flora de la chaîne jurassique* (1865, in-8°), etc. — Son frère, François Gravier, a été, en 1810, à la suite de la carrière des armes. Admis à l'école de Saint-Cyr en 1828, il fit diverses campagnes en Afrique, et devint successivement chef de bataillon de cavalerie, chef de brigade, et fut nommé en 1854 et général de brigade en 1860. Ce brave officier a commandé une brigade d'infanterie à Paris, puis reçut le commandement de la division de la Seine, et est devenu depuis lors général de division et a concouru à ce titre, sous les ordres de Cissey, en 1871, aux opérations de l'armée de France pour la reprise de Paris, et de lui: *Mémoires sur l'armée d'Albin; Mes réflexions* (Grenoble, 1871, in-8°).

GRENIER (Edouard), poète français, né à Baume (Doubs) en 1819. Il suivit pendant quelque temps la carrière diplomatique, devint secrétaire d'ambassade, et fut nommé aux fonctions publiques pour se livrer à son goût pour la poésie. M. Grenier s'est fait connaître du public lettré par des œuvres

poétiques, dont quelques-unes ont été couronnées par l'Académie française. On y trouve de l'élevation, un grand soin de la forme et des inspirations heureuses. Nous citerons de lui: *Petits poèmes* (1859, in-18), recueil de morceaux dont les plus remarquables sont: *l'Infini, l'Elkoven, la Mort du naufragé errant*, et qui lui a valu, en 1860, un prix de l'Académie; *Poèmes dramatiques* (1861, in-18), autre recueil contenant *Grancholle déliné, tragédie*, *In exilés, Strophes, le Premier jour de l'Eden*; le *Renard*, traduit de Goethe (1860, in-8°), avec de beaux dessins de Kaulbach; *la Mort du président Lincoln*, pièce de vers couronnée par l'Académie en 1867; *Amicis* (1868, in-18), recueil contenant la pièce précédente et plusieurs autres morceaux; *Séméla*, poème qui a fait décréter à l'auteur, par l'Académie française, le prix de poésie en 1869, etc.

GRENIER (Pierre-Antoine), journaliste français, né à Brioude le 29 juin 1823. Il termina brillamment ses études au lycée Charlemagne, en remportant au concours général de 1842 le prix d'honneur de rhétorique (discours latin). Admis l'année suivante, le premier, à l'École normale, il fut envoyé, lors de sa fondation, à l'École française d'Athènes. A son retour, il fut successivement professeur de rhétorique au lycée de Montpellier et celui de Clermont-Ferrand, qu'il ne quitta que pour occuper la chaire de littérature française à la Faculté des lettres de la même ville (1858). Son enseignement l'avait fait remarquer; on lui confia la rédaction du *Moniteur du Puy-de-Dôme*. En 1861, il entra au *Constitutionnel*, et il devint en 1863 rédacteur en chef de *l'Écho de la France*. En 1867, il fonda le *Situation*, qui cessa de paraître l'année suivante. On a de lui: *Études sur saint Grégoire de Naziance* (1858); *Idées nouvelles sur Homère* (1860); *la Grèce en 1863*, etc. et de nombreux *discours* et *études* sur les *Écoles dans l'antiquité* (2 vol.).

GRENIER DE SAINT-MARTIN (Francisque Martin Grenier, dit François), peintre, né à Paris en 1793, mort en 1867. Élève de Pierre Guérin, il fit sous ce maître des progrès tellement rapides que, dès 1810, il exposa au Salon une *Alta movente* qui attira l'attention du public. Toutefois, comprenant qu'il lui avait encore beaucoup à apprendre, il suivit pendant un an le cours de dessin à l'École des beaux-arts, où il fut nommé directeur artistique par des voyages en Espagne et en Italie, et s'adonna à la peinture d'histoire et de genre. A partir de 1822, Grenier a exposé au Salon de peinture en un assez grand nombre de tableaux qui révèlent de sérieuses qualités et un talent estimable. Il reçut la décoration en 1841. Parmi les œuvres de cet artiste, dont un assez grand nombre ont été achetées par l'Etat, nous citerons: *Sainte Geneviève apaisant un orage* (1822); *le Combat de Camillo de Arenas* (1823); *la Capitulation d'Ulm* (1831); *les Peintres réunis devant le tableau de la classe*, aussi remarquable par la pureté de la forme que par le précieux fini de l'exécution, date d'un dixième siècle. Le tabernacle est surmonté d'un axe à trois faces qui le couronne d'une manière admirable. Les détails sont traités avec la plus grande délicatesse; le ciseau s'est plus à perfectionner jusqu'aux formes les plus accessoires. Huit niches, placées sur des rangs, sont ornées d'anges. Les autres, plus luxueuses, sont aujourd'hui vides de leurs statues, détruites pendant les guerres de religion. Les dais qui en font le couronnement ont été enlevés en même temps que les statues. Les feuillages, les fleurons, les rinceaux, les mille créations ravissantes de l'art gothique se dessinent au-dessus de ce second rang et en font une véritable corbeille de fleurs et de feuilles. Le sommet est triangulaire et détaché de la muraille; il offre encore trois niches et se termine de la manière la plus heureuse et la plus pittoresque. Tout le monument, en pierre très-fine et très-dure, a 2m 80 dans sa plus grande largeur, sur 1m 34 d'élevation. L'église Saint-André, bâtie au XIX^e siècle, par le dauphin Guigues-André, est surmontée d'une tour carrée de 30m, 32 de hauteur, couronnée par une flèche octogonale de 26 mètres. Le portail est orné de niches, de rinceaux et de fleurons gothiques. Saint-André, au centre de la ville, est un des plus beaux monuments de Grenoble consistant principalement dans la fabrication de ciment hydrauliques, la préparation des chanvres, la fabrication des chapeaux de paille, les liqueurs, la confiserie et surtout la ganterie. Cette dernière industrie occupe à Grenoble 1,500 ou 1,600 ouvriers mégières, teinturiers ou décolorateurs, pour la préparation des peaux, et près de 8,000 femmes pour la couture des gants. Le produit annuel de cette fabrication est évalué à environ 17 millions de francs. La ville est, en outre, l'entrepôt d'un commerce considérable de bois de construction, de plâtre, d'antracite, de chaux et de ciments.

La ville de Grenoble, dont la population s'est considérablement accrue dans les dix dernières années, est située dans la magnifique vallée du Grésivaudan, au pied du mont Ruchais. L'Isère la divise en deux parties inégales; la ville proprement dite est située sur la rive gauche de la rivière; la partie qui s'étend sur la rive droite, au pied des rochers qui portent les forts Rabot et de la Bastille, n'est, pour ainsi dire, qu'un faubourg. L'enceinte de la ville, élargie de 1836, et qui sera bientôt insuffisante, comprend des forts, des casernes, des bastions casematés, des lignes de fossés, des demi-lunes et des glacis. La porte de Launay et la porte de France donnent accès à la ville. *Aux paribus*, *Empire*; et la porte de France, dont le plafond est très-riche et dont les belles boiserie, détruites en partie pendant la Révolution, ont été remplacées par des sculptures nouvelles dues à des artistes dauphinois. Dans le corps de bâtiment affecté au tribunal civil, l'attention est surtout attirée par l'ancienne salle des Comptes, que décoraient de magnifiques boiseries datant du règne de Charles VIII. Ce que l'on remarque principalement, dit le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, c'est le couronnement de la cheminée, formé d'un large dais surmonté par de nombreux clochetons d'un beau style gothique fleuri; deux niches, adossées à des colonnes fasciculées, soutiennent ce couronnement. Dans chacune de ces niches est une statue en bois qui représente un homme d'armes. La boiserie est rayée en quadrillages réguliers, de manière à imiter une étoffe écossaise, opération qui paraît avoir été faite par application des tapisseries de la chapelle de Caumont du plafond daté du XVII^e siècle. La bibliothèque possède environ 80,000 volumes et 1,800 manuscrits. Le vestibule est allongé, construit de beaux édifices des dauphinois. Le salle principale est décorée de bustes des Grenoble célèbres, parmi lesquels on remarque celui de Barnave sculpté par Houllon. Les principales curiosités de cette bibliothèque sont: le manuscrit des poésies de Charles d'Orléans; un manuscrit chinois, orné de portraits au lavis de quelques empereurs; une bible latine du XII^e siècle; une Bible en hébreu, de 1740, en 1778, et 1816, en 1840, en 1856 et en 1859; cette dernière crue à être particulièrement terrible. Presque tous les quartiers de la ville furent couverts d'une nappe d'eau de 1m, 50 de profondeur.

Le mécanicien Vaucanson, l'abbé de Condillac, l'orateur Barnave, Mme de Tencin, le littérateur Bayle, Casimir Perier, Berriat Saint-Prix, l'ingénieur Vieat, Moutier et le maréchal Randon sont nés à Grenoble ou dans ses environs. **Grenoble malherbé**, poème en patois du Dauphiné, composé vers 1738 par Blanc, dit la Goutte; c'était un épique grenoblois qui, dans le fond de sa boutique de la place Clarissière, employait à faire des vers en dialecte populaire les loisirs forcés que lui faisait la maladie à laquelle il dut son surnom. **Grossé**, me dirai vu, laudré parla français; **Yves** me revint par le bec et le poëtois. **Il** compta, avec d'autres morceaux oubliés ou perdus, *le Jaqueté de lo quatro comités* (*Dialogue des quatre comités*), assez amusant bavardage, et *le Grenoble malherbé*, description de la terrible inondation de 1732, dont il avait été témoin. Le Drac et l'Isère, qui traversent Grenoble, ont maintes fois causé, par leurs crues subites, les plus grands ravages dans cette ville et ses environs. Déjà, en 1579, Catherine de Médicis, qui se trouvait à Grenoble, faillit être surprise par l'inondation, et fut obligée de coucher au monastère de Montfleury, sur l'île haute des vignes de Grenoble. En 1732, le fleau fut terrible. A peine rassuré sur le sujet de la peste (1731), les habitants commençaient à respirer, les affaires reprenaient; même, dit le poète,

Le gen de quaiton pagavon lo marchan, lorsque de nouëve crues de la gorge, qu'elles sont remplies d'air. Sous le rapport anatomique et physiologique, la grenouille est un des animaux les mieux connus, ce qui provient surtout de ce que ces batraciens sont très-commun, très-facile à se procurer, et que, dans les nombreuses opérations auxquelles on les soumet de son vivant, il ne manifeste pas sa douleur par des cris.

Si la grenouille souffrait encore quelquefois une sorte de répulsion, bien qu'elle soit complètement inoffensive et qu'on puisse la manier sans le moindre danger, il ne faut en accuser que sa ressemblance avec le crapaud. Citons, à ce sujet, un passage de Laccépède, qui, toutefois, est empreint d'un peu d'exagération. « C'est un grand malheur qu'une ressemblance avec des êtres ignobles. Les grenouilles sont en apparence si conformes aux crapauds, qu'on ne peut aisément se représenter les uns sans penser aux autres; on est tenté de les comprendre toutes dans la dissection à laquelle les crapauds ont été condamnés, et de rapporter aux premières les habitudes basses, les qualités dégoûtantes, les propriétés dangereuses des seconds. Nous aurons peut-être bien de la peine à donner à la grenouille la place qu'elle doit occuper dans l'esprit du lecteur comme dans la nature; mais il n'en est pas moins vrai que s'il n'avait point un maximum de ressemblance avec le crapaud, si l'on n'avait jamais eu devant les yeux ce vilain objet de comparaison, qui enlaidit par sa ressemblance avec le crapaud, on se serait représenté, au lieu de ce vilain objet, un animal utile dont nous n'avons rien à craindre, dont l'instinct est épuré, et qui, joignant à une forme svelte des membres déliés et souples, est parée des couleurs qui plaisent le plus à la vue, et présente des nuances d'autant plus vives, qu'une

GRENOUILLE s. m. (gre-nou-ille); il m. — lat. *ranula*, dim. de *rana*, més sens. — ajoutant un *y* initial, on a formé *grenouille*, venu de *renouille*, *renouille*, dim. de *ranula*. Le latin *rana*, armoirial *ran*, appartenait d'abord à la racine sanscritte *ran*, produire un son. Cette racine imitative se trouve aussi dans l'hébreu *ranan*, il cria, arabe *ranama*, même sens; l'ou *ranama*, son chant, cri de la cigale; et il est curieux qu'il en dérive également, en arabe, un nom de la grenouille, *ranan*. Erpét. Genre de batraciens, type de la famille des raniformes. Les grenouilles se composent de familles fort nombreuses de s'ex-patrier. Plus tard, le parlement de Grenoble fut l'un des premiers qui reconnurent et proclamèrent la nécessité des états généraux. Grenoble ouvrit ses portes à Napoléon en 1815. Grenoble a été très-fréquentement dévastée par les débordements de l'Isère et du Drac, notamment en 1732, 1733, 1740, en 1778, en 1816, en 1840, en 1856 et en 1859; cette dernière crue a été particulièrement terrible. Presque tous les quartiers de la ville furent couverts d'une nappe d'eau de 1m, 50 de profondeur.

GRENOUILLE s. m. (gre-nou-ille); il m. — lat. *ranula*, dim. de *rana*, més sens. — ajoutant un *y* initial, on a formé *grenouille*, venu de *renouille*, *renouille*, dim. de *ranula*. Le latin *rana*, armoirial *ran*, appartenait d'abord à la racine sanscritte *ran*, produire un son. Cette racine imitative se trouve aussi dans l'hébreu *ranan*, il cria, arabe *ranama*, même sens; l'ou *ranama*, son chant, cri de la cigale; et il est curieux qu'il en dérive également, en arabe, un nom de la grenouille, *ranan*. Erpét. Genre de batraciens, type de la famille des raniformes. Les grenouilles se composent de familles fort nombreuses de s'ex-patrier. Plus tard, le parlement de Grenoble fut l'un des premiers qui reconnurent et proclamèrent la nécessité des états généraux. Grenoble ouvrit ses portes à Napoléon en 1815. Grenoble a été très-fréquentement dévastée par les débordements de l'Isère et du Drac, notamment en 1732, 1733, 1740, en 1778, en 1816, en 1840, en 1856 et en 1859; cette dernière crue a été particulièrement terrible. Presque tous les quartiers de la ville furent couverts d'une nappe d'eau de 1m, 50 de profondeur.

Le mécanicien Vaucanson, l'abbé de Condillac, l'orateur Barnave, Mme de Tencin, le littérateur Bayle, Casimir Perier, Berriat Saint-Prix, l'ingénieur Vieat, Moutier et le maréchal Randon sont nés à Grenoble ou dans ses environs. **Grenoble malherbé**, poème en patois du Dauphiné, composé vers 1738 par Blanc, dit la Goutte; c'était un épique grenoblois qui, dans le fond de sa boutique de la place Clarissière, employait à faire des vers en dialecte populaire les loisirs forcés que lui faisait la maladie à laquelle il dut son surnom. **Grossé**, me dirai vu, laudré parla français; **Yves** me revint par le bec et le poëtois. **Il** compta, avec d'autres morceaux oubliés ou perdus, *le Jaqueté de lo quatro comités* (*Dialogue des quatre comités*), assez amusant bavardage, et *le Grenoble malherbé*, description de la terrible inondation de 1732, dont il avait été témoin. Le Drac et l'Isère, qui traversent Grenoble, ont maintes fois causé, par leurs crues subites, les plus grands ravages dans cette ville et ses environs. Déjà, en 1579, Catherine de Médicis, qui se trouvait à Grenoble, faillit être surprise par l'inondation, et fut obligée de coucher au monastère de Montfleury, sur l'île haute des vignes de Grenoble. En 1732, le fleau fut terrible. A peine rassuré sur le sujet de la peste (1731), les habitants commençaient à respirer, les affaires reprenaient; même, dit le poète,

Le gen de quaiton pagavon lo marchan, lorsque de nouëve crues de la gorge, qu'elles sont remplies d'air. Sous le rapport anatomique et physiologique, la grenouille est un des animaux les mieux connus, ce qui provient surtout de ce que ces batraciens sont très-commun, très-facile à se procurer, et que, dans les nombreuses opérations auxquelles on les soumet de son vivant, il ne manifeste pas sa douleur par des cris.

Si la grenouille souffrait encore quelquefois une sorte de répulsion, bien qu'elle soit complètement inoffensive et qu'on puisse la manier sans le moindre danger, il ne faut en accuser que sa ressemblance avec le crapaud. Citons, à ce sujet, un passage de Laccépède, qui, toutefois, est empreint d'un peu d'exagération. « C'est un grand malheur qu'une ressemblance avec des êtres ignobles. Les grenouilles sont en apparence si conformes aux crapauds, qu'on ne peut aisément se représenter les uns sans penser aux autres; on est tenté de les comprendre toutes dans la dissection à laquelle les crapauds ont été condamnés, et de rapporter aux premières les habitudes basses, les qualités dégoûtantes, les propriétés dangereuses des seconds. Nous aurons peut-être bien de la peine à donner à la grenouille la place qu'elle doit occuper dans l'esprit du lecteur comme dans la nature; mais il n'en est pas moins vrai que s'il n'avait point un maximum de ressemblance avec le crapaud, si l'on n'avait jamais eu devant les yeux ce vilain objet de comparaison, qui enlaidit par sa ressemblance avec le crapaud, on se serait représenté, au lieu de ce vilain objet, un animal utile dont nous n'avons rien à craindre, dont l'instinct est épuré, et qui, joignant à une forme svelte des membres déliés et souples, est parée des couleurs qui plaisent le plus à la vue, et présente des nuances d'autant plus vives, qu'une